



No de résolution
ou annotation

LE 4 OCTOBRE
2017

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 4 OCTOBRE
2017 À 18 HEURES À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 2, RUE
SIROIS, LES ESCOUMINS, SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 17-480.**

Aux personnes et organismes intéressés par les projets de règlements :

- 17-480 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :
 - D'agrandir la zone 15-P à même une partie de la zone 13-H afin de permettre l'implantation d'un équipement sportif;
 - D'autoriser l'usage d'aérodrome à l'intérieur de la zone 34-F.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par monsieur André Desrosiers, maire, qui préside la séance de consultation publique sur le premier projet de règlement numéro 17-480.

Il mentionne que madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de la séance.

Il constate la présence de mesdames les conseillères Claudette Roussel et Marie-Lise Poitras ainsi que monsieur le conseiller Denis Morin.

Arrivée de Madame Line Boulianne à 18h30
Arrivée de Madame Karine Roussel à 18h35
Arrivée de Madame Claudine Roussel à 18h40

Il remarque qu'il n'y a aucune personne présente dans la salle.

Chaque membre du Conseil a en main une copie dudit premier projet de règlement et des copies sont également disponibles dans la salle.

Monsieur André Desrosiers procède à la présentation du premier projet de règlement numéro 17-480.

Suite à la présentation du projet de règlement numéro 17-480, aucune modification à apporter.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur André Desrosiers, maire, déclare la clôture de la séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 17-480. Il est 19 heures.



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-A-MST

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 4 octobre 2017 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Karine Roussel, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.14 Octroi de contrat/ Service de conciergerie

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.7 Acceptation programmation des travaux – Taxe sur l'essence
- 17.8 Autorisation de paiement/ Service Aquatique Haute-Côte-Nord – Utilisation de la piscine Les Bergeronnes
- 17.9 Modification de tarifs – Patinage libre saison 2017-2018
- 17.10 Entériner octroi de contrat/ Réfection des rues St-Marcellin Est et St-Marcellin Ouest
- 17.11 Sous-traitance du casse-croûte du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher
- 17.12 Fin du contrat de service de conciergerie/ Nettoyage Côte-Nord
- 17.13 Adoption du second projet de règlement numéro 17-480 modifiant le règlement de zonage 240 et ses amendements en vigueur
- 17.14 Dépôt/ Campagne Centraide 2017
- 17.15 Dépôt/ Réseau biblio de la Côte-Nord – Contribution municipale pour l'année 2018
- 17.16 Dépôt/ Bulletin du réseau des Villages-Relais
- 17.17 Dépôt/ Correspondance Michel Larouche Consultants Rh Inc.
- 17.18 Dépôt/ Rapport de saison Réseau d'accueil 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

17.19 Dépôt/ Correspondance de la MRC de La Haute-Côte-Nord – Érosion des berges et les glissements de terrain
17.20

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres Présents, mais les points 3.14 et 17.12 de l'ordre du jour seront inversés;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture;

N° 17-10-270

FIN DU CONTRAT DE SERVICE DE CONCIERGERIE/ NETTOYAGE CÔTE-NORD

ATTENDU QUE suite à la rencontre du lundi 2 octobre entre Madame Andrée Lessard, directrice générale, Madame Odile Poirier, responsable des locations de salles et Monsieur Richard Côté, propriétaire de l'entreprise Nettoyage Côte-Nord, une décision a été prise concernant le contrat du service de conciergerie se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE Monsieur Richard Côté, propriétaire de l'entreprise Nettoyage Côte-Nord désire mettre fin à son contrat de service prématurément;

ATTENDU QU'il a été convenu de ce qui suit :

- Monsieur Côté devra procéder au décapage et au cirage des planchers à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la salle multifonctionnelle avant la date convenue entre les deux partis et avant la fin du contrat qui est le 12 novembre 2017;
- Le contrat de service entre la municipalité des Escoumins et Nettoyage Côte-Nord prendra fin le 12 novembre 2017;
- Si toutefois les planchers n'ont pas été décapés et cirés comme convenu lors de la rencontre du 2 octobre dernier, la municipalité s'engage à recruter une compagnie spécialisée et Monsieur Côté se verra facturer les travaux qu'il n'a pas pu effectuer.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve les conditions mentionnées ci-haut que Madame Andrée Lessard, directrice générale et Monsieur Richard Côté,



No de résolution
ou annotation

N° 17-10-271

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins propriétaire de l'entreprise Nettoyage Côte-Nord ont convenu lors de leur rencontre le 2 octobre dernier afin de mettre fin prématurément au contrat de service de conciergerie en date du 12 novembre 2017;

QUE le Conseil demande à Monsieur Richard Côté d'avertir Madame Andrée Lessard, directrice générale, lorsqu'il aura terminé le décapage des planchers de la Salle multifonctionnelle et de l'Hôtel de Ville avant de procéder au cirage de ceux-ci.

ACCEPTATION PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Formules Municipales - No 4614-A-MST

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

17-10-272

**AUTORISATION DE PAIEMENT/ SERVICE AQUATIQUE HAUTE-
CÔTE-NORD – UTILISATION DE LA PISCINE LES
BERGERONNES**

9438



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement au Service aquatique Haute-Côte-Nord pour l'utilisation 2016-2017 de la municipalité des Escoumins pour piscine à la Polyvalente des Berges au montant de 2 841,78 \$ (deux mille huit cent quarante et un dollars et soixante-dix-huit cents) taxes en sus.

N° 17-10-273

MODIFICATION DE TARIFS – PATINAGE LIBRE SAISON 2017/2018

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les tarifs du patinage libre n'ont pas été modifiés;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins souhaite arrondir les coûts pour le patinage adulte à 2 \$ (deux dollars);

ATTENDU QUE les tarifs seront dorénavant les suivants :

Catégorie	Coût
Patinage adulte	2 \$
Patinage enfant	1 \$
Hockey libre adulte	5 \$
Hockey libre 16 ans et moins	3 \$
Location de glace à l'heure	80 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la modification des tarifs pour le patinage libre au Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher.

N° 17-10-274

ENTÉRINER OCTROI DE CONTRAT/ RÉFÉCTION DES RUES ST-MARCELLIN EST ET ST-MARCELLIN OUEST

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des rues St-Marcellin Est et St-Marcellin Ouest;

ATTENDU l'ouverture de ces deux soumissions le 19 septembre dernier à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a reçu 2 soumissions soit celle de l'entreprise Jean Fournier Inc. au montant de 133 156,38 \$ (cent trente-trois mille cent cinquante-six dollars et trente-huit cents) et celle de l'entreprise EJD Construction au montant de 183 906,21 \$ (cent quatre-vingt-trois mille neuf cent six dollars et vingt et une cent);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ENTÉRINER l'octroi de contrat pour la réfection de la rue St-Marcellin Ouest et de la rue St-Marcellin Est à l'entreprise Jean Fournier Inc. et



No de résolution
ou annotation

N° 17-10-275

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins ce, conformément à leur soumission datée du 19 septembre 2017 au montant de 133 156,38 \$ (cent trente-trois mille cent cinquante-six dollars et trente-huit cents) taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires seront pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 de la priorité 4.

SOUS-TRAITANCE DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER

ATTENDU QUE Madame Christine Morneau, propriétaire du Marché Boni-Choix et sous-traitante de la dernière année au casse-croûte du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher, a signalé à la municipalité de Les Escoumins qu'elle ne souhaitait pas renouveler la convention d'exploitation pour l'hiver 2017-2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins souhaite que la convention d'exploitation se prolonge automatiquement pour une période de 2 (deux) ans supplémentaire si les nouveaux sous-traitants le désirent et si la municipalité de Les Escoumins est satisfaite de ceux-ci;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Andrée Lessard, à signer la convention pour l'exploitation du casse-croûte du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher avec les propriétaires de l'entreprise Alimentation Tremblay & Laurencelle (Intermarché Les Escoumins), et ce, pour la période d'octobre 2017 à fin mars 2018.

N°17-10-276

Formules Municipales - No 4614-A-MST

OCTROI DE CONTRAT/ SERVICE DE CONCIERGERIE

ATTENDU QUE le contrat de service en conciergerie avec l'entreprise Nettoyage Côte-Nord prendra fin le 12 novembre prochain;

ATTENDU QUE Madame Jeanne-Eva Tremblay a approché Madame Andrée Lessard, directrice générale afin de démontrer son intérêt à devenir la prochaine responsable de l'entretien pour l'Hôtel de Ville, le Centre multifonctionnel ainsi que le local des employés des travaux publics;

ATTENDU QU'étant donné le départ prématuré de l'entreprise Nettoyage Côte-Nord au Service de la conciergerie, il demeurerait important de trouver un nouveau responsable rapidement;

ATTENDU QUE la nouvelle responsable du Service de conciergerie devra fournir tout matériel, fourniture et accessoire servant à l'entretien des bâtiments, et ce, tout au long de son contrat;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le contrat de conciergerie de l'Hôtel de Ville, du Centre multifonctionnel et du local des employés des travaux publics à Madame Jeanne-Eva Tremblay au montant de 2 000 \$ (deux mille dollars) par mois;

9440



N° 17
du 10th décembre 2017

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
QUE le présent contrat de service en conciergerie se termine le 31
décembre 2018.

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
17-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 240 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est régie par le *Code
municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses
amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de
zonage au regard des objets du présent règlement;

ATTENDU QUE les feuillets du cahier des spécifications sous le numéro
17480-1 joints au présent règlement en font partie intégrante et
modifient le cahier des spécifications en vigueur pour les zones
concernées, de même que pour les notes y référant;

ATTENDU QUE les plans sous les numéros 17480-2 et 17480-3 font
partie intégrante du présent règlement et modifient le plan de zonage
en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la
séance du 18 septembre 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier
projet de règlement numéro 17-480 a eu lieu le 4 octobre 2017;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise
aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la
présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le premier
projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte sans modification le second projet de règlement
portant le numéro 17-480 modifiant le règlement de zonage
numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- D'agrandir la zone 15-P à même une partie de la zone 13-H afin de
permettre l'implantation d'un équipement sportif;
- D'autoriser l'usage d'aérodrome à l'intérieur de la zone 34-F.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce
règlement.

**** DÉPÔT**

CAMPAGNE CENTRAIDE 2017

**** DÉPÔT**

**RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD/
MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2018**

**** DÉPÔT**

BULLETIN DU RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS

**** DÉPÔT**

CORRESPONDANCE MICHEL LAROUCHE CONSULTANTS RH Inc.



** DÉPÔT

** DÉPÔT

No de résolution
ou annotation

N° 17-10-278

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
RAPPORT DE SAISON RÉSEAU D'ACCUEIL 2017

**CORRESPONDANCE DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD –
ÉROSION DES BERGES ET GLISSEMENTS DE TERRAIN**

**AUTORISATION DE DÉPENSE/ TRAVAUX CONDENSEUR
ÉVAPORATIF**

ATTENDU QUE lors de la visite de CIMCO pour l'ouverture de l'aréna, il a été noté par le technicien que le condenseur évaporatif aurait une cage inexistante et les deux autres étaient également très desserrés;

ATTENDU QUE pendant la saison hivernale, cela pourrait geler et faire briser l'arbre d'entraînement;

ATTENDU QUE cela pourrait ne pas briser cet hiver, mais en admettant que cela se produirait, l'aréna devra être fermée pour au moins une semaine minimum, car le système ne peut fonctionner sans le condenseur;

ATTENDU QU'il est également nécessaire de faire changer l'ensemble de 3 roulements pour l'arbre;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Rousset
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise de procéder à la réparation du condenseur évaporatif au budget maximal de 5 244 \$ (cinq mille deux cents quarante-quatre dollars).

**N°17-10-278-1 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION # 15-12-413 DE LA
POLITIQUE DE TARIFICATION CONCERNANT L'USAGE DU
GYMNASSE DE L'ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE, DE SON
AMÉNAGEMENT, DE SES ÉQUIPEMENTS ET AUTRES**

ATTENDU la résolution #15-12-413 adoptée par le Conseil municipal lors de la réunion ordinaire du 14 décembre 2015;

ATTENDU QUE cette résolution avait pour but d'autoriser la modification de la politique sur la location du gymnase de l'école Marie-Immaculée des Escoumins;

ATTENDU QU'il est encore nécessaire de modifier la politique concernant la tarification pour l'usage du gymnase de l'école Marie-Immaculée des Escoumins;

ATTENDU QUE le tarif horaire sera désormais de 20 \$ (vingt dollars) de l'heure plus les taxes applicables pour les jours de semaine (lundi au vendredi);

ATTENDU QUE le tarif horaire sera désormais de 30 \$ (trente dollars) de l'heure plus les taxes applicables pour les jours de fin de semaine (samedi et dimanche) ainsi que pour les congés fériés;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Rousset
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE le Conseil autorise l'amendement de la résolution # 15-12-413 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015;



No de résolution
ou annotation

N° 17-10-279

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
QUE le Conseil autorise la modification des tarifs concernant l'usage du gymnase de l'école Marie-Immaculée, de son aménagement, de ses équipements et autres.

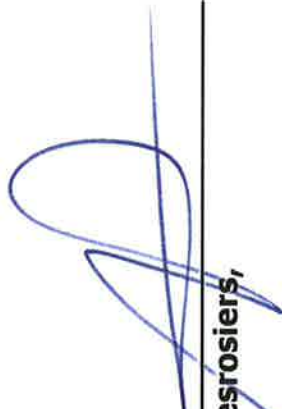
CLÔTURE DE LA SEANCE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.***